**Zeitschrift:** Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

**Band:** 41 (1994)

Heft: 3

**Artikel:** PCi-pompiers : on collabore!

Autor: Mathey, René

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-368428

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 25.10.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Malgré les difficultés: on avance

# PCi - pompiers: on collabore!

Selon la nouvelle loi PCi 95, la PCi va abandonner le SPLCF (c'est-à-dire la lutte contre le feu) au profit des sapeurs-pompiers dont c'est finalement le métier. Comment est-ce ressenti au niveau des deux «services» concernés? La collaboration est-elle déjà à l'ordre du jour? Quels sont les problèmes en suspens?, etc.

L'enquête effectuée dans les deux principales villes de Suisse romande tente de répondre à ces questions, en toute simplicité.

#### RENÉ MATHEY

Sur le fond, le fait est que le discours, qu'il soit celui des sapeurs-pompiers ou de la PCi est apparemment identique. Tout le monde semble d'accord puisque la mission est la même: sauver et protéger la population contre un certain nombre de risques. On sent pourtant parfois poindre des zones d'ombres qui tiennent non pas aux hommes, mais surtout aux structures des deux organismes qui sont finalement très différents dans leur organisation.

Ajoutons aussi le fait que les pompiers sont des corps organisés sur le plan cantonal, regroupés au sein d'une Fédération suisse, alors que la PCi dépend d'une loi fédérale, dont un Office fédéral a la responsabilité de l'application via les services cantonaux qui en contrôlent la mise en place dans les communes. Cette situation crée forcément des inégalités de traitement dans le ter-

Une autre différence, essentielle, est le fait que la PCi a été conçue à l'origine pour parer aux effets de conflits et accessoirement pour des cas de catastrophes. Pour les pompiers, ils ont été fondés pour lutter contre les effets du feu; et comme celui-ci est indépendant des causes, le public ne retient que le mot «feu», ce qui lui donne une consonance nettement civile par opposition à la PCi qui est, pour beaucoup, une réminiscence de l'armée.

De là à penser qu'il y a un antagonisme entre ces deux organismes serait une erreur grave. Il y a tout au plus une méconnaissance mutuelle de la structure de fonctionnement des deux piliers du sauvetage de la population.

Il est non moins vrai que des différences notables existent entre des organismes de lutte contre le feu et la PCi, selon la grandeur des villes. Certains problèmes peuvent aussi prendre des dimensions différentes en fonction de la volonté et de l'engagement des autorités.

# La collaboration vue par la PCi lausannoise

Jean-Claude Siggen, CL de la PCi lausannoise tient à souligner que la collaboration peut être qualifiée d'excellente aujourd'hui, même s'il a fallu du temps. «Il v a maintenant une réelle volonté de travailler main dans la main; après tout, nous sommes bel et bien des organismes complémentaires.»

Concrètement la PCi lausannoise n'est jamais intervenue au côté des sapeurs-pompiers. Cela tient au fait que d'abord, et par chance, il n'y a pas eu de gros sinistre sur Lausanne, contrairement à Genève qui a déjà subi de gros pépins. Selon J.-C. Siggen une autre raison tient peut-être au fait que le commandant du feu et les organes d'engagement n'ont peut-être pas encore le réflexe protection civile. «Je pense, souligne Siggen, qu'il y a là, sans vouloir les critiquer, quelque chose à dire. Ce n'est pas par méconnaissance des moyens, mais par le fait que la PCi n'est pas encore en mesure d'intervenir rapidement.»

Pour une bonne compréhension, il faut aussi savoir que Lausanne est la seule ville de Suisse à disposer de groupes transport d'eau. Cette spécialité tient à la topographie de la ville bâtie sur plusieurs collines, et aussi au fait que l'alimentation en eau n'est pas équitablement répartie. Ce qui fait que la PCi lausannoise a dû créer des points d'eau par pompage au lac et prévoir

des relais sous la forme de bassins d'accumulation naturels ou artificiels un peu partout. Cette situation ne simplifie pas, et on le comprendra aisément, l'abandon ou la cession de la lutte contre le feu aux sapeurs-pompiers.

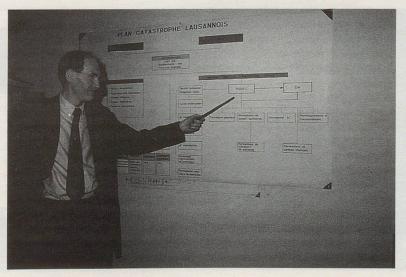
## Le plan catastrophe lausannois

Depuis de nombreuses années, Lausanne dispose d'un plan catastrophe dont la PCi, les pompiers, la police ainsi que les samaritains et la Rega sont parties prenantes. «Ce plan catastrophe, souligne J.-C. Siggen, dont le noyau est constitué de professionnels de la PCi, avec un renfort composé de miliciens représentant environ deux cents personnes, peut être activé relativement rapidement. Il faut pourtant bien considérer que ce n'est pas un dispositif de premier échelon.» Un piquet fonctionnant 24 h sur 24, toute l'année et par rotation, peut être alarmé directement par le service du feu. Ces gens ont la possibilité de prendre des mesures immédiates telles que la mise à disposition d'abris pour un relogement éventuel.

«Actuellement, explique J.-C. Siggen, je dirai que nous avons les movens de collaborer, modestement, mais nous n'avons pas encore été sollicités. Mais il ne fait aucun doute que si les événements avaient conduit les pompiers à faire appel à nos moyens, ils l'auraient fait. Je crois donc que nous remplissons notre mission en étant prêts (mais avec un certain délai et un certain effectif).»

# Ne pas mélanger...

«Personnellement je pense que c'est une bonne chose que de dissocier les deux tâches. Les pompiers ont une formation très poussée dans le domaine du feu et d'autres spécialités. Je dirai aussi, comme CL, que l'imbrication que nous connais-



Jean-Claude Siggen, CL Lausanne, expliquant le plan catastrophe lausannois.

sons actuellement, où des pompiers sont dans la PCi, en précisant qu'ils y sont sans y être (!), rend la délimitation des compétences difficile. D'avoir séparé les deux sera profitable à tous. Il est vraisemblable que cela nous permettra de mieux collaborer.»

Par contre, selon Siggen, on pourrait craindre, eu égard aux moyens dont disposera le corps des sapeurs-pompiers, par rapport aux risques d'incendies qu'il y aurait en cas de service actif, avec des menaces d'incendies généralisés, que les pompiers ne disposent pas de moyens suffisants pour maîtriser de telles situations. En clair, cela signifie que la PCi lausannoise souhaite conserver des éléments d'interventions répartis sur le territoire afin de maîtriser rapidement un début d'incendie.

Pour Siggen, les pompiers devraient aussi pouvoir bénéficier de locaux protégés. Et c'est là que le bât blesse puisque l'organisme lausannois ne dispose pas de locaux suffisants pour ses propres besoins. Même si toutes les opportunités de locaux communs sont examinées avec le cdt du feu, il n'est pas question d'hypothéquer la capacité d'intervention de la PCi.

#### Ce qui serait souhaitable...

«Par rapport à la réforme 95, explique pour terminer J.-C. Siggen, mon vœu en ce qui concerne la PCi, dans le cadre d'une catastrophe en temps de paix est que celleci soit dotée de moyens au niveau de l'alarme des gens, même s'ils ne sont pas à leur domicile (ce qui n'est pas le cas avec le SMT). Ce qui signifie que ceux-ci devraient être de piquet par rotation, disposent d'un système de communication, qu'ils soient volontaires pour les cas d'urgence et qu'ils soient rétribués et non seulement soldés. Le matériel également doit être plus performant. Ce qui signifie qu'il y a inévitablement un coût important; la sécurité est à ce prix. C'est d'ailleurs ce que prévoyait la réforme vaudoise et il est à espérer que les autorités cantonales réactivent cette réforme, non seulement en ce qui concerne la régionalisation, mais encore renforcent sérieusement les moyens des organismes d'intervention des communes qui sont actuellement insuffisants. Ce n'est qu'à partir de ce moment que nous pourrons collaborer efficacement avec les sapeurs-pompiers, dans des temps raisonnables et avec des effectifs suffisants.»

## Du côté du commandant du feu

Pour Jean-François Cachin, Lt colonel, chef du Service du feu, la collaboration entre les pompiers et la PCi existe depuis vingt ans. Celle-ci est basée surtout sur un service de piquet administratif et technique, sur des problèmes liés à des locaux de protection communs, de renforts et ceux ressortant de l'instruction.

Le souhait le plus cher du cdt Cachin est de pouvoir disposer de groupes d'intervention PCi, mobilisables partiellement, afin de pouvoir mettre sur pied, sans avis préalable, un dispositif capable de loger et de nourrir par exemple dix personnes pendant un ou deux jours. «Mais à ma connaissance, souligne J.-F. Cachin, il n'existe pas encore la structure nécessaire à cette mise sur pied. Il faut préciser que l'organisation lausannoise dispose de deux structures qui sont à disposition: ce sont des sanitaires, un groupe feu ainsi qu'un groupe SPAC. Ces gens sont sur alarme téléphonique et pourraient être appelés en appui du bataillon, mais il faut être conscient qu'il s'agirait là d'un troisième échelon, c'est-à-dire disponible dans un délai de trois heures.»

Selon le cdt Cachin on pourrait aller encore plus loin en matière d'intervention, même si, dans la conception actuelle, celleci sera toujours dans le cadre du troisième échelon: le premier étant le corps professionnel, le second est représenté par le bataillon et le troisième par les éléments

#### Dans le domaine de l'instruction...

Lors de la construction du centre d'instruction de la Ville de Lausanne, à Montheron (RAMA), les autorités politiques avaient décidé d'une utilisation conjointe entre PCi et Service du feu.

Chaque année, c'est donc une à deux compagnies qui bénéficient des infrastructures de la RAMA ainsi que de la subsistance qui est faite par la PCi. Les frais inhérents sont bien entendu pris en charge par le service du feu.

## Les problèmes que pose la réforme 95...

Quant à la réforme, selon Cachin, elle va poser quantités de problèmes: depuis la solde jusqu'aux cartes APG, en passant par les problèmes liés aux assurances. En plus, pour celui qui est libéré de ses obligations militaires pour des raisons de santé, il faudrait aussi se demander s'il bénéficiera ou non de la diminution de la taxe en fonction de son appartenance aux pompiers.

Un autre problème intéressant sera de régler celui de l'alimentation en eau, parce qu'il est évident que les pompiers ne pourront pas entretenir tous les points d'eau lausannois, ou alors on devrait transférer le personnel nécessaire. Quant aux motopompes, leurs prises en charge poseront des problèmes tant de place que d'entretien.

#### Image et collaboration...

«Un des éléments clés de la bonne collaboration, souligne Cachin, et en disant cela je ne pense pas aux deux patrons des services concernés qui se connaissent et entretiennent d'excellentes relations, est représenté par l'image même de la PCi. De l'extérieur on voit bien que les deux problèmes sont traités de manière différente. Du côté des pompiers le problème est réglé simplement par une loi communale et de l'autre par une loi fédérale, avec des directives cantonales, etc. Le résultat donne, aux yeux de certains, un côté «militariste» qui n'est pas forcément bien ressenti. Par exemple, il suffit de penser à ceux qui sont libérés des obligations militaires et à qui on impose de retourner «à l'école». Résultat: certains comprennent et changent d'avis sur la PCi, d'autres se buttent.»

La nouveauté 95, selon le cmd Cachin, est



Jean-François Cachin. cdt du feu. Lausanne.

le fait que des gens vont rester incorporés au corps des pompiers; il souligne d'ailleurs que cette situation existe déjà à Lausanne depuis plus de dix ans. Dans l'organisation locale de PCi, on dispose du poste permanent, des détachements d'appuis PP I, II, III, IV, un groupe feu indépendant à Vers-chez-les-Blancs, Montheron et Vernand. Ils sont actuellement dans la structure PCi, ce sont tous des pompiers disposant d'une dispense de guerre, ou des pompiers qui sont astreints à la PCi. Ils font leur service dans le cadre des sapeurspompiers, avec des cours particuliers, et ils le font en uniformes de pompiers, sous la responsabilité du cdt du feu. Dès 1995, tous ces gens devraient être sortis des effectifs de la PCi et attribués aux sapeurspompiers.

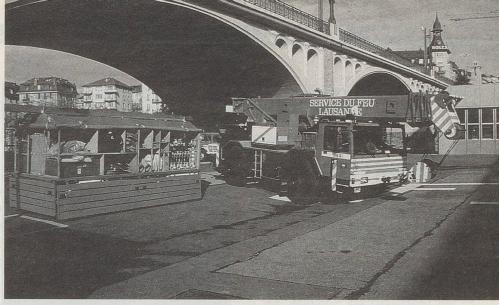
## En guise de conclusion...

«Ce qui m'intéresse maintenant, conclut J.-F. Cachin, c'est de connaître le résultat des tractations entre la Fédération suisse des sapeurs-pompiers, l'OFPC et l'armée. Il faut savoir que c'est le Conseil d'Etat qui édicte la loi sur le service de défense incendie et qui charge les communes et les associations cantonales d'en régler les modalités. Quant à la Fédération elle ne fait que coordonner les travaux des instances cantonales; elle ne dispose pas d'un véritable pouvoir, sinon celui d'avoir la «main» sur les assurances.»

# Qu'en pense la PCi de la ville de Genève?

En préambule, pour J.-C. Dédo, CL, l'abandon par la PCi des tâches de lutte contre le feu se fait un peu à contrecœur même si elle répond à une certaine logique.

Il y a bien des années que la collaboration entre sapeurs-pompiers et PCi existe en ville de Genève. En effet, c'est à partir de

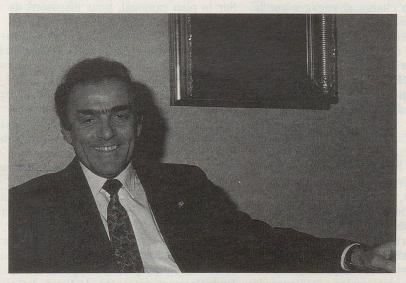


Une remorque de la PCi à disposition des pompiers.

quelques constatations faites sur les lieux de sinistres que la magistrature a proposé à la PCi d'apporter de l'aide aux pompiers. Bien souvent, les pompiers ne peuvent qu'intervenir pour circonscrire un sinistre, ensuite les gens restent sur le trottoir avec dans une main la cage des canaris et dans l'autre le téléviseur. Par ailleurs, il est bien difficile d'alerter les services sociaux en pleine nuit.

C'est donc la PCi qui a été chargée du relogement des sinistrés. Un service de piquet a donc été organisé et raccordé au réseau d'alarme des pompiers. Deux personnes, des professionnels de la PCi, se relaient pour assurer la permanence.

Actuellement, la protection civile possède trois appartements sur la rive gauche et trois sur la rive droite. De plus, un ancien poste datant de la dernière guerre a été



Jean-Charles Dédo. CL Genève.



réhabilité et aménagé spécialement afin de pouvoir abriter jusqu'à quarante personnes.

Une deuxième forme de collaboration avec les pompiers consiste à leur apporter un soutien logistique. En effet, lorsqu'il y a un sinistre important, c'est la PCi qui se charge de la nourriture, voire du logement et du transport des sapeurs-pompiers. Une autre façon concrète de collaborer est tout simplement le prêt de matériel.

# Une nouvelle façon d'agir

Quant au futur, il s'inscrit de plus en plus dans une complémentarité avec les pompiers. C'est le sauvetage qui devient l'élément principal. Mais, précise Dédo, pour être efficace il faudra revoir tant la matière que l'équipement des membres de la PCi. Il ne servirait cependant à rien de se perfectionner si la PCi n'a pas la possibilité de mettre en place des cours de répétition. «Mais il est vrai aussi, précise J.-C. Dédo,

que la ville ne disposera plus, avec la nouvelle structure de la PCi que de généralistes, par opposition aux spécialistes qui seront pris en charge et engagés par le canton.»

En ce qui concerne la remise du matériel aux pompiers cela va leur poser un problème de place et de maintenance. Pour le reste, conclut J.-C. Dédo, nous conserverons une partie du matériel, mais nous penserons aussi aux communes qui en auraient besoin.

# Le point de vue du cmdt des pompiers...

Olivier Légeret, major et chef du service du feu, commande le plus grand corps de pompiers professionnels de Suisse avec ses trois casernes et ses 180 personnes. Dans la majorité des cantons suisses, le fonctionnement des sapeurs-pompiers professionnels est presque toujours le même. Lorsqu'il y a un sinistre dans une commune c'est d'abord le corps des pompiers locaux qui intervient et qui demande l'aide d'un centre de renfort, volontaire ou professionnel (8 corps professionnels).

Sur ce plan Genève est très particulier; le canton possède 44 communes et dispose d'un Service Incendie et de Secours (SIS) qui est un corps professionnel appartenant à la ville de Genève. Le SIS intervient sur tout le territoire cantonal, et ce sont les pompiers volontaires qui viennent en renfort. Il n'y a pas de centre de renfort à proprement parler, c'est le corps communal qui joue ce rôle.

«Avec la PCi cantonale, nous avons eu quelques réunions d'état-major dans le cadre du plan CECA (plan catastrophe gene-



Olivier Légeret, cdt du feu, Genève.

vois), mais travailler ensemble dans le terrain constituait une rareté. Dans le cadre du service municipal (ville de Genève) l'accueil des sinistrés est organisé depuis de nombreuses années. De plus les pompiers et la PCi sont dans le même département, c'est-à-dire sport et sécurité de la ville et nous assurons le piquet PCi de la ville.»

Sur le plan cantonal, nous disposons de spécialistes intégrés dans le plan ISIS. Ils sont composés par: le SIS formé de sapeurs-pompiers professionnels, le Service de sécurité de l'aéroport formé de sapeurs d'aviation (80 personnes), la police, la PCi avec ses spécialistes (un groupe sanitaire, un groupe génie civil, un groupe d'assistance, un groupe de logistique) dont actuellement les sanitaires forment le gros de la troupe. En tout, cela représente quelque 5000 personnes mobilisables dans l'heure.

#### Les «subtilités» de la réforme

«Il faut que les SP s'organisent, explique O. Légeret, pour éviter que des gens deviennent pompiers volontaires non par motivation, mais pour échapper à la PCi. Contrairement au canton de Vaud, à Genève il n'y a pas de taxes non pompier, ce sont de vrais volontaires. Au niveau des missions, il y a un grand dilemme; toute la lutte contre le feu est reprise par les sapeurs-pompiers. La PCi va me remettre un certain nombre de moyens qui sont des motopompes et des tuyaux. Les motopompes datent. Il y a des points qui sont gênants: par exemple, je veux bien accepter ce matériel, mais il faut aussi me donner les locaux et le personnel d'entretien.» Il faut dire aussi que le SIS utilise en permanence six motopompes de la protection civile qui sont changées sous forme d'un roulement de façon à les faire fonctionner toutes. Ceci explique que le Service du feu n'ait jamais fait l'acquisition de motopompes.

«Comment va-t-on faire, souligne encore le cmdt, avec tout ce matériel mis en œuvre à l'époque par quelques milliers de gens de la PCi, alors que je ne dispose que de deux cents personnes pour faire la même chose? Et quid d'ailleurs du remplacement de ce matériel qui a déjà plus de trente ans aujourd'hui? Dans le canton de Vaud il y a un établissement cantonal d'incendie, mais pas à Genève, qu'en sera-t-il des subventions féférales? Pour cela nous avons besoin d'avoir des directives claires de la Confédération et des cantons. Il y a encore d'autres problèmes de types techniques: les motopompes vendues aujourd'hui dans le commerce se portent à deux hommes, ont un débit double de celle du type III et possèdent un démarreur. Pour le jour où l'on souhaite posséder dans les corps de pompiers des motopompes modernes, n'importe quel décideur politique vous dira qu'il y a d'abord toutes celles de la PCi à finir. Voilà une série de problèmes concrets qui sont loin d'être réglés.»

# La formation en question...

La formation des sapeurs-pompiers volontaires se fait le soir ou le samedi. Dans la majorité des autres cantons, l'établissement cantonal aide financièrement, ailleurs ce sont les communes qui indemnisent l'employeur ou le personnel lors de leur période d'instruction. Si Genève voulait assurer une formation pendant les heures de travail, poursuit Légeret, les volontaires devraient bénéficier de la carte APG (Allocations perte de gains) comme les membres de la PCi.

Pour O. Légeret, il n'est pas normal que la Confédération distribue des tâches qui lui appartiennent aux communes sans s'occuper du coût. En gros, explique encore Légeret, avec cette opération la PCi va perdre une part importante de sa mission; donc elle devrait dégraisser le nombre de ses professionnels, y compris à l'OFPC, pour ne pas en transférer tout le poids sur les communes.

«En Suisse alémanique, souligne encore Légeret, et en particulier dans le nord-est du pays, il y a des discussions qui vont très loin. En effet, certains enthousiastes de la PCi vont plus loin que les cas prévus de catastrophes; on a vu des organismes de PCi (surtout dans des villes de moyenne importance, dont le CL est un professionnel et le cmdt des pompiers un milicien!) s'équiper en matériel de désincarcération, travail traditionnellement fait par les pompiers. Cela peut dégénérer car cela irrite fortement notamment les centres de renfort constitués de miliciens qui ont accepté de faire des cours et de suivre une formation sans carte de compensation.»